



Séance du Conseil municipal du mardi 23 septembre 2025

Procès-verbal

Présents	Mme Françoise CERUTTI (présidente)	Exécutif	M. Éric GARDI, maire
	M. Claude BAGNOUD		M. Blaise BOSSON, adjoint
	M. Thierry BUBLOZ		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Candice EISSLER GROS		
	M. Alain FILOGRANA	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	M. Patrick FISCHLER		
	M. Patrick GIROD	Procès-verbaliste	M. Romain PAWLAK
	M. Lucien HOTTELLIER		
	M. Lucas ISELI		
	M. Philippe ISELI		
	M. Johann ROSATTI		
Absents	M. Jacques HUTIN (vice-président)		
	M. Daniel MENETREY		

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2025 et de la séance d'installation du 2 juin 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

D 05-2025 P : approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 4'189.75 pour la révision du plan directeur communal 2022

D 06-2025 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 4'000.- pour le versement d'un sixième traitement au Maire sortant à titre d'indemnité de départ

D 07-2025 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 22'000.- pour l'achat d'une nouvelle protection de sol pour la salle des fêtes et de gymnastique du Centre communal d'Athenaz à Avusy

Résolution

R 02-2025 P : préavis relatif à la 4^e mise à jour du plan directeur cantonal 2030

- rapport de la commission aménagement et mobilité du 26 août 2025

5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :
 - subvention d'investissement à la création de places de crèche en 2026
 - subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2026
 - enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2026
 - Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2026



- financement d'investissements informatiques consacrés aux infrastructures et réseaux en 2026
 - financement d'investissements informatiques consacrés aux applications et produits en 2026
 - participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2026
 - subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2026
6. Projet immobilier de la Paroisse catholique d'Avusy
 7. Projet de vente du bâtiment communal sis route de Grenand 12
 8. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2026
 9. Propositions de motions et de résolutions
 10. Communications des commissions
 11. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 12. Questions et divers

Mme CERUTTI ouvre à 19h59 la première séance de la nouvelle législature et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **M. HUTIN**, vice-président, et celle de **M. MENETREY**. Elle prie également le Conseil d'excuser le léger retard de **M. FILOGRANA**.

1. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2025 et de la séance d'installation du 2 juin 2025

Constatant l'absence de commentaires sur les procès-verbaux des séances du 12 mai 2025 et du 2 juin 2025, **Mme CERUTTI** procède au vote.

Le procès-verbal du 12 mai 2025 est adopté à l'unanimité des 9 membres présents du Conseil.

Le procès-verbal du 2 juin 2025 est également adopté à l'unanimité des 9 membres présents du Conseil.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

Arrivée de M. FILOGRANA à 20h02.



3. Communications de l'Exécutif

3.1 Nouvelles employées au sein de la Commune

M. GARDI annonce l'arrivée d'une nouvelle employée à la Mairie, pour remplacer un départ en retraite.

Deux nouvelles prises de fonction sont également à noter au restaurant scolaire.

M. GARDI souligne la satisfaction envers ces deux employées, et la bonne ambiance qui règne au sein de cette équipe.

3.2 Sablière du Cannelet

M. GARDI indique que différents articles sont parus dans la presse à propos de la Sablière du Cannelet. Il rappelle que tous les matériaux auraient dû être évacués du site avant le 31 juillet 2025, ce qui n'a pas été le cas. Il ajoute qu'une rencontre a eu lieu le 18 septembre avec l'avocat représentant la Commune, lequel a envoyé une plainte au Ministère public. Cette plainte fait suite à celle d'un habitant d'Avusy et a repris le contenu de cette dernière. La Commune attend désormais une réponse du Ministère public et de l'Office cantonal de l'environnement.

M. GARDI ajoute que l'entreprise MASA a ouvert un autre site d'extraction de gravier le long de la route de Sézegnin et est au bénéfice d'une autorisation de 5 ans, échelonnée en trois étapes. L'exploitant a expliqué que ses activités diffèrent de celles de la Sablière. Néanmoins, la Commune a décidé d'émettre un préavis négatif à la demande d'ouverture de cette exploitation auprès du Service de géologies, sols et déchets (GESDEC), appuyé par la commune de Laconnex. La Commune a rendez-vous avec le GESDEC le 1^{er} octobre à la mairie de Laconnex.

3.3 Panne de l'éclairage public sur la route de Sézegnin

M. GARDI signale enfin que la panne de l'éclairage public sur la route de Sézegnin était due à un court-circuit dans l'alimentation de la fontaine. Les câbles ont été déplacés pour ne plus passer en terrains privés et l'alimentation de la fontaine ainsi que de l'éclairage public a été rétablie.

3.4 Nouvelle place et logements à Athenaz

M. BOSSON indique que la nouvelle place d'Athenaz et les nouveaux bâtiments devraient être inaugurés le 6 décembre vers 10h30, la date devant cependant être encore confirmée par le feu vert des architectes.

Les emménagements dans le bâtiment B des nouveaux immeubles se feront le 1^{er} décembre et ceux dans le bâtiment A le 15 janvier. Sur les 29 appartements disponibles, 22



ont été attribués à des comuniers. Enfin, un concierge louera un 4 pièces et s'occupera de l'ensemble des bâtiments, pour un taux de travail de 50%.

M. FISCHLER demande si tous les logements ont été attribués. **M. GARDI** répond que oui, mais que deux dossiers ont renoncé au logement qui leur était proposé. Il précise toutefois qu'environ 90 dossiers ont été reçus et que les appartements refusés seront proposés à des personnes sur la liste d'attente.

Faisant suite à une question de **M. ROSATTI**, **M. GARDI** indique que la question de l'attribution des arcades des nouveaux immeubles est en cours de traitement et que deux comuniers ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt. L'objectif est d'en faire des lieux commerciaux (épicerie ou café par exemple), qui ne seront pas ouverts tard le soir.

3.5 Nouvel arrêt TPG Flex

M. BOSSON indique qu'une demande a été faite pour un nouvel arrêt TPG Flex sur le plateau de Sézegnin. Il devrait être mis en place en même temps que le nouvel horaire TPG en décembre et sera situé au bout de la route du Creux-du-Loup, vers les containers. Il n'empiétera pas sur des places de parking.

3.6 Signalétique des zones 30

M. BOSSON indique que l'Exécutif a rencontré des prestataires pour la mise en place de la signalétique pour les zones 30. Ces dernières seront effectives fin 2025 ou début 2026 et concerneront dans un premier temps Sézegnin, puis Avusy et enfin Athenaz. À Sézegnin, la zone commencera au début de la descente vers la douane, là où commence la route communale. La mise en place sur le segment de la route cantonale doit attendre la levée des recours, d'ici une ou deux années.

Par ailleurs, la place d'Athenaz sera classée comme zone de rencontre, limitée à 20 km/h.

M. BOSSON indique en outre que la Commune souhaite augmenter le nombre de radars pédagogiques courant 2026.

3.7 Rencontre avec les travailleurs sociaux

M. GOY propose que les membres du Conseil rencontrent les travailleurs sociaux du BUPP, qui souhaitent leur présenter leur travail, lequel s'étend sur l'ensemble de la Champagne et comprend la gestion du bâtiment du Cercle des jeunes. Une rencontre est agendée au 4 novembre à 19h30, avant la séance du Conseil de 20h00.



4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Délibérations

D 05-2025 P : approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 4'189.75 pour la révision du plan directeur communal 2022

M. GARDI indique aux nouveaux membres du Conseil qu'il s'agit dans un premier temps, avant tout débat, de voter sur l'entrée en matière. En cas de vote négatif, aucun débat ne se tient.

Les membres du Conseil votent pour l'entrée en matière à l'unanimité (10).

M. GARDI explique qu'en 2019, un crédit de 122'000 francs a été voté pour réviser le plan directeur. Au final, davantage d'heures de travail ont dû être allouées à la tâche, ce qui représente un dépassement du budget de 4'189,75 francs. Ce crédit d'engagement complémentaire doit être voté par les membres du Conseil pour valider cette dépense de la Commune.

Ce dépassement vient d'une demande de la Commune auprès de l'État d'intégrer dans la zone villa de petites parties de parcelles situées en zone agricole. Un prestataire a dû être mandaté à cet effet, ce qui représente un travail supplémentaire imprévu.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité des votants (10).

D 06-2025 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 4'000.- pour le versement d'un sixième traitement au Maire sortant à titre d'indemnité de départ

Les membres du Conseil votent pour l'entrée en matière par 8 oui et 1 non.

M. GARDI explique que le Conseil d'État a voulu que les magistrats sortants soient protégés face aux difficultés de retrouver un emploi. Trois traitements mensuels leur sont accordés après un premier mandat effectué, auxquels s'ajoute un quatrième traitement en cas de deuxième mandat et un cinquième traitement après trois mandats. Si davantage de mandats ont été effectués, l'attribution d'un traitement mensuel supplémentaire doit être votée par le Conseil.

Ici, il s'agit de déterminer si l'ancien maire, **M. JEMMELY**, se voit un sixième traitement pour avoir effectué quatre mandats au sein de l'Exécutif (trois en tant que maire, un en tant qu'adjoint). **M. JEMMELY** a adressé un courrier à la Commune pour demander que le Conseil examine l'attribution de ce traitement.



M. BOSSON précise que la décision du Conseil relève du cas par cas et ne créera pas de précédent.

M. FISCHLER estime que la possibilité de verser un traitement aux magistrats a été votée a posteriori et que **M. JEMMELY** ne pouvait s'attendre à y avoir droit.

M. GIROD demande si **M. JEMMELY** avance des arguments particuliers. **M. GOY** répond que ce dernier indique juste y avoir droit.

Suite à une question de **M. BAGNOUD**, **M. GARDI** indique que d'autres communes doivent également délibérer sur des cas similaires.

M. FISCHLER propose de renvoyer la question en commission des finances, pour s'appuyer ultérieurement sur la décision prise par d'autres communes, ce à quoi **Mme EISSLER-GROS** s'oppose, estimant que le Conseil est capable de prendre sa propre décision.

Un vote intermédiaire refuse le renvoi en commission par 1 oui et 9 non.

Les membres du Conseil votent donc sur la demande et refusent celle-ci par 3 oui, 6 non et 1 abstention.

D 07-2025 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 22'000.- pour l'achat d'une nouvelle protection de sol pour la salle des fêtes et de gymnastique du Centre communal d'Athenaz à Avusy

Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour l'entrée en matière (10).

M. GARDI explique qu'il a été décidé il y a presque 10 ans qu'une protection de sol soit déployée sur le sol du centre communal – un parquet fragile – lorsqu'une manifestation s'y déroule. La réfection du parquet avait dû être entreprise à une reprise, pour un coût de plus de 30'000 francs.

La protection actuelle est composée de rouleaux de plastique de 22 mètres de long, qui se rigidifient de plus en plus. Les employés communaux signalent la difficulté accrue pour leur déploiement.

M. GARDI indique que la Commune a cherché une alternative et trouvé dans la commune de Perly ce qui lui paraît être la meilleure solution : des plaques de moquette d'un mètre sur deux, légères, et dont l'installation ne requiert pas la pose de scotchs comme actuellement. Ces plaques peuvent être nettoyées à l'aide d'un aspirateur ordinaire.

M. GARDI précise que les anciens rouleaux de plastique seraient conservés pour les événements davantage susceptibles d'abîmer le parquet, comme les bals de la jeunesse.



M. FISCHLER note que toutes les manifestations représentent des risques de dégâts.

M. BOSSON précise que ce sont bien les bals qui sont davantage risqués.

Mme EISSLER-GROS demande s'il existe une garantie quant à la durée d'utilisation de ces plaques, ce à quoi **M. GARDI** répond négativement.

M. GIROD note que si les deux types de protection sont conservés, cela signifie que la nouvelle solution ne remplit pas complètement la fonction de l'ancienne.

Il demande également l'épaisseur des plaques. **M. GARDI** précise qu'elles font 5,2 millimètres.

M. Lucas ISELI demande où seraient stockées ces plaques. **M. GARDI** répond qu'elles seraient entreposées dans le local des concierges, sur trois gros chariots.

M. Philippe ISELI demande si cet achat ne pouvait pas attendre le vote du budget 2026. **M. BOSSON** précise que l'Exécutif souhaitait que l'achat ait lieu en 2025. **M. Philippe ISELI** dit se sentir mis devant le fait accompli. **M. GARDI** indique que la nouvelle péréquation financière place la Commune dans une plus grande incertitude quant à ses revenus futurs et qu'elle dispose a priori de davantage de moyens en 2025.

M. BUBLOZ estime qu'il est bienvenu de prendre la décision immédiatement, si les finances de l'année sont plutôt bonnes.

Les membres du Conseil approuvent la délibération par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

4.2 Résolution

R 02-2025 P : préavis relatif à la 4e mise à jour du plan directeur cantonal 2030 rapport de la commission aménagement et mobilité du 26 août 2025

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'entrée en matière (10).

M. HOTTELIER indique que les commissaires ont listé durant leur séance quatre arguments allant dans le sens d'un préavis négatif que donnerait la Commune.

M. BOSSON confirme que le Conseil administratif recommande un préavis négatif car la loi n'est pas strictement respectée dans le cas de la Sablière du Cannelet. Il ajoute que, si la Commune n'est pas directement concernée par le nouveau plan directeur cantonal, elle souhaite émettre un refus de principe en solidarité des autres communes qui pourraient être menacées. **M. BAGNOUD** abonde dans le même sens, précisant que l'État met les communes devant le fait accompli. Il ajoute que la concomitance entre ce préavis négatif et la relance du



dépôt de plainte de la Commune serait un message clair. **M. FISCHLER** rappelle qu'un précédent plan directeur avait reclassé la Sablière du Cannelet en zone industrielle sans consultation de la Commune.

M. BAGNOUD propose que dans le projet de résolution, la phrase « [...] la Commune d'Avusy souhaite éviter que le cas de l'entreprise installée illégalement à Sous-Forestal [...] » soit modifiée en « [...] la Commune d'Avusy veut éviter que le cas de l'entreprise installée illégalement à Sous-Forestal [...] ». Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour l'amendement du texte (10).

Les membres du Conseil acceptent la résolution à l'unanimité (10).

5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :

- subvention d'investissement à la création de places de crèche en 2026
- subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2026
- enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2026
- enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2026
- financement d'investissements informatiques consacrés aux infrastructures et réseaux en 2026
- financement d'investissements informatiques consacrés aux applications et produits en 2026
- participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2026
- subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2026

M. BAGNOUD demande quel est le pouvoir des communes dans le processus de décision. **M. GANGLOFF** précise que les décisions sont rejetées si deux tiers des communes le décident, ou un tiers des communes seulement si leurs populations représentent au moins la moitié du total du canton.

Mme CERUTTI propose de voter en bloc. Les membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité.

Les membres du Conseil approuvent les décisions par 5 oui et 5 abstentions.

6. Projet immobilier de la Paroisse catholique d'Avusy

M. GARDI indique que la Paroisse avance dans son projet, qui consiste à raser la salle Saint-Charles et construire entre 7 et 9 logements ainsi qu'une salle paroissiale, qui servirait pour les enterrements, les mariages, ainsi qu'à la troupe de théâtre Saint-Charles.



La loi prévoit que la salle soit située à 6 mètres minimum du chemin du domaine public communal, mais la place n'est pas suffisante pour cela. La paroisse offre ainsi de racheter ce chemin, en contrepartie de quoi elle céderait à la Commune un terrain attenant au Jardin du souvenir, pour agrandir celui-ci. La Paroisse serait prête à accorder une servitude de passage sur le chemin qui serait cédé par la Commune.

M. Philippe ISELI demande à qui incomberait l'entretien du chemin. **M. GARDI** indique qu'il serait à la charge de la Paroisse.

M. GARDI précise que la Paroisse souhaite réaliser un parking souterrain. La Commune serait intéressée à disposer de places de parking, mais cela nécessiterait de creuser un deuxième sous-sol accessible uniquement par ascenseur pour les voitures, par manque de place. La réalisation de ce projet coûterait 2,5 millions à la Commune, la Paroisse n'étant pas en mesure de financer ce deuxième sous-sol.

M. GARDI ajoute que la loi ne prévoit pas un minimum de places de parking pour un projet de cet ordre, seulement un maximum de 20 places (pour 100 occupants de la salle).

Mme CERUTTI remarque que la zone est propice à des écoulements d'eaux, ce que confirme **M. GARDI**.

M. BAGNOUD demande si le Jardin du souvenir est actuellement trop petit. **M. GARDI** répond par l'affirmative, et précise que la Commune souhaiterait tripler sa surface, pour tenir compte également des besoins à venir du cimetière, alors que la Paroisse propose un terrain permettant de la doubler.

M. BUBLOZ estime que la construction d'une salle en ce lieu est un projet démesuré compte tenu du manque de places de parking. **M. GIROD** ajoute que les événements se déroulant à l'église engendrent des déplacements qui se font principalement en voiture. Il ajoute également que la nouvelle salle risquerait de créer l'opportunité de faire davantage d'événements, ce qui augmenterait le problème des places.

Mme EISSLER-GROS demande s'il existe une possibilité de création de places de parking en surface. **M. GARDI** indique que la Commune pourrait étudier cette possibilité mais **M. BOSSON** ajoute que seules 5 à 7 places pourraient être marquées en bordure de route, ce qui ne suffit pas.

M. FISCHLER précise que la construction des logements par la Paroisse aura lieu, et que la question de l'échange de terrain n'influe pas sur la question des parkings. Le rôle de la Commune ici ne consiste qu'à émettre une recommandation quant à la construction de la salle. **M. GARDI** précise que la Paroisse a besoin de l'échange de terrain pour construire.



M. GARDI indique que la Paroisse attend du Conseil un préavis favorable ou défavorable. Il suggère que la Commune pourrait donner son approbation à condition que la Paroisse trouve une solution pour la réalisation de vingt places de parking. **M. BAGNOUD** précise que ce préavis n'a qu'une valeur consultative.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité (10) pour communiquer à la Paroisse que le projet en l'état ne convient pas à la Commune et qu'il s'agit de trouver une meilleure solution pour les places de parking.

7. Projet de vente du bâtiment communal sis route de Grenand 12

Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour traiter ce sujet à huis clos.

8. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2026

Mme CERUTTI annonce que les responsables sortants du bureau de vote se représentent pour les fonctions suivantes :

Présidente : Mme Françoise CERUTTI

Suppléante de la présidente : Mme Béatrice VAN DORP

Vice-président : M. Olivier JUNGO

Suppléante du vice-président : Mme Adélaïde CRUCHON

Les membres du Conseil acceptent leur nomination à l'unanimité.

9. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

10. Communications des commissions

Néant.

11. Communication des dates des prochaines séances des commissions

- | | |
|---|----------------------|
| ▪ Commission finances et économie : | à fixer |
| ▪ Commission travaux et sécurité : | 7 octobre à 20h00 |
| ▪ Commission sociale, scolaire et culture : | 29 septembre à 20h00 |
| ▪ Commission énergie et environnement : | 14 octobre à 20h00 |
| ▪ Commission aménagement et mobilité : | à fixer |



12. Question et divers

M. GANGLOFF rappelle la tenue de la fête pour les élus sortants du Conseil municipal et de l'Exécutif le jeudi 25 septembre à 19h30, à laquelle les membres du Conseil actuel sont cordialement invités.

M. BUBLOZ demande quand seront installés de nouveaux containers à côté de la fontaine près des terrains Portier. **M. GARDI** indique qu'il a demandé que cela soit fait rapidement.

M. BUBLOZ demande également où seront installées les poubelles du quartier, notamment celles pour les déjections des chiens. **M. GARDI** indique que la Commune va étudier la question.

M. FILOGRANA demande quelle est la procédure à suivre en cas d'organisation d'un événement par un membre du Conseil, au sein d'une commission. **M. GANGLOFF** explique qu'il faut échanger avec le magistrat membre de la commission. Chaque commission présente ainsi ses éventuels projets au Conseil administratif, qui sont ensuite validés par la commission des finances.

M. Philippe ISELI demande si la Commune envisage une charte pour les espaces extérieurs des terrains Portier. **M. GANGLOFF** explique que ces espaces feront l'objet d'un règlement sur leur usage et leur entretien.

M. FISCHLER salue le faible nombre d'impressions de documents effectuées par les membres du Conseil. Il demande par ailleurs quand la plateforme CMnet sera opérationnelle. **M. GANGLOFF** indique que la mise en place se fera prochainement.

M. FISCHLER estime que des voitures qui lui sembleraient ne pas devoir y stationner sont parquées au chemin des Quoattes. **M. GARDI** assure que la Commune va observer la situation.

M. FISCHLER indique également que de nombreux déchets inappropriés sont déposés à la déchetterie et demande s'il serait envisageable d'y installer une caméra. **M. GARDI** dit que le Conseil administratif a envisagé cette possibilité et qu'il décidera d'une solution. **M. Lucas ISELI** suggère qu'une caméra débranchée pourrait avoir un effet dissuasif.

M. GOY invite les membres du Conseil à visiter la station d'épuration de Chancy, où aboutissent les eaux usées d'Avusy. Les membres du Conseil approuvent cette visite.

M. GOY rappelle par ailleurs la tenue de la course du Coteau de Bernex au mois d'avril et l'existence d'une catégorie pour les conseillers municipaux, à condition d'avoir un minimum de trois inscrits pour être classé.



M. GANGLOFF indique aux nouveaux membres du Conseil qu'ils perçoivent des jetons de présence lors des séances de commissions, d'un montant de 40 francs par séance. Les nouveaux présidents de commissions sont invités à remplir les listes de présence qui servent de base au décompte desdits jetons.

Il rappelle par ailleurs que deux dates ont été proposées pour prendre la photographie des membres du Conseil et invite les personnes encore non inscrites à s'inscrire.

M. GANGLOFF indique enfin que les clés dont disposent les conseillers ont une validité d'un an et qu'elles doivent par conséquent être réactivées tous les ans.

Mme CERUTTI remercie les membres du Conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
la présidente du Conseil clôt la séance à 22h33.**

Un conseiller

Le secrétaire

La présidente du Conseil